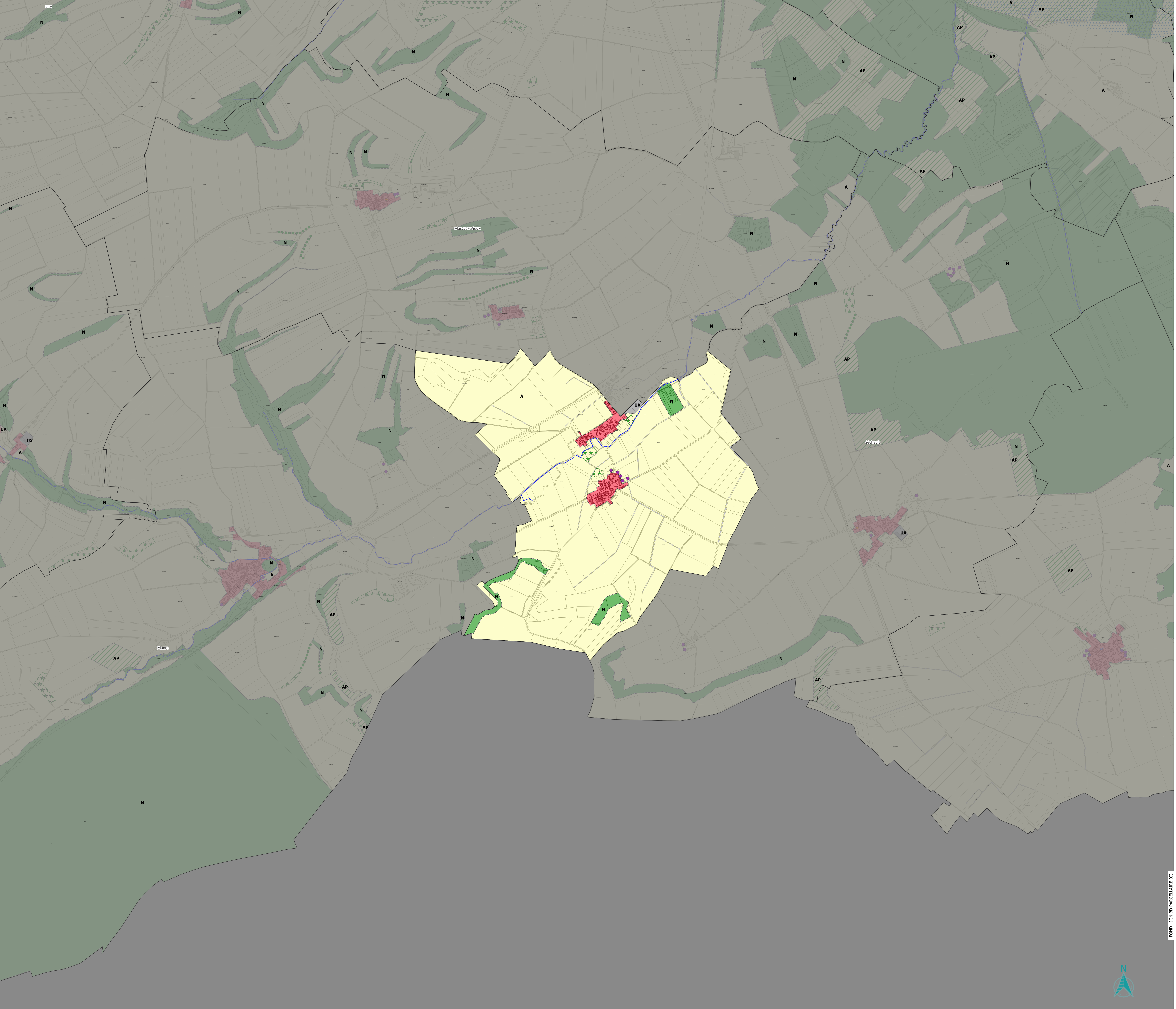




de la Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Règlement graphique

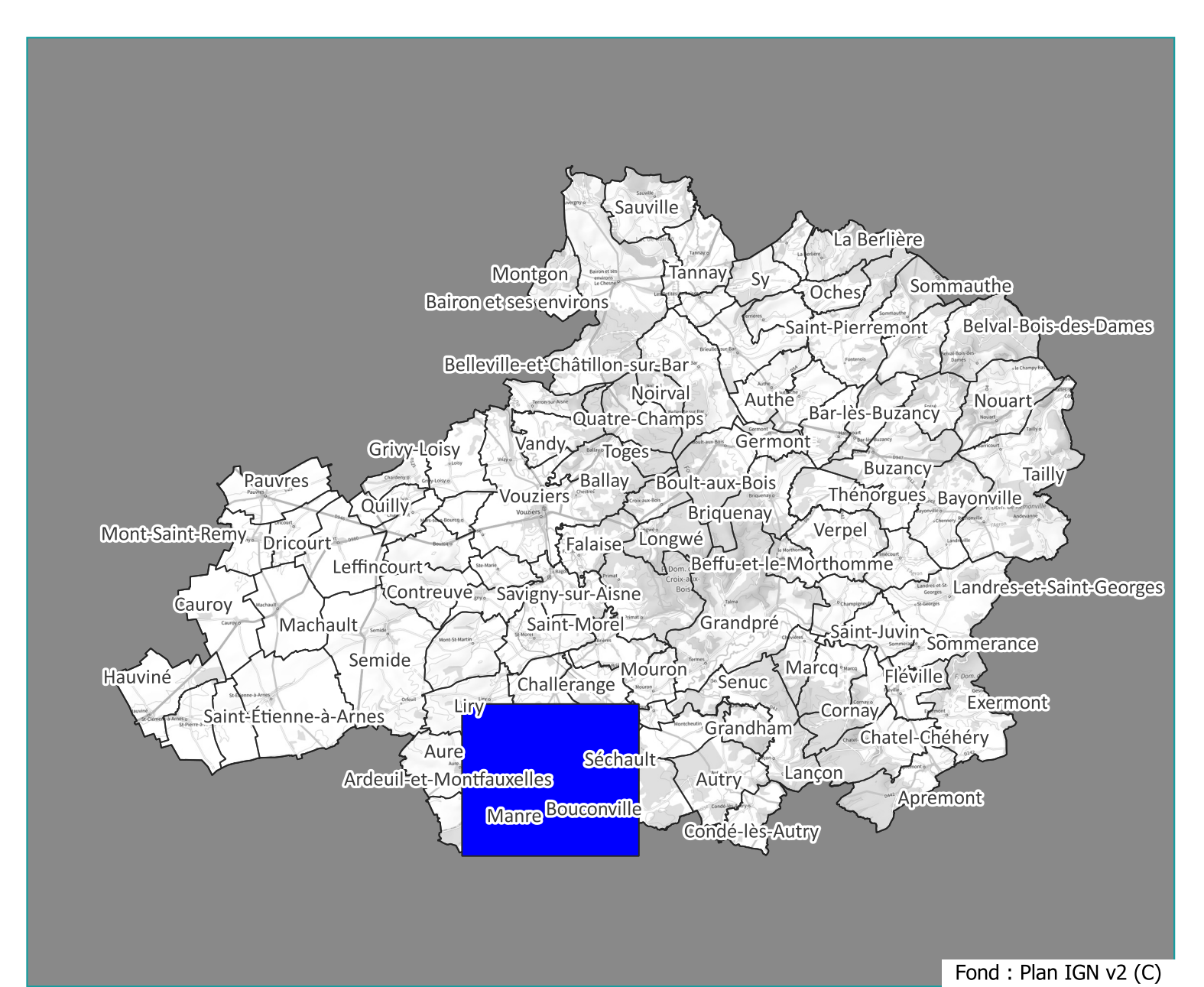
échelle : 1 : 10 000

Planche : Ardeuil-et-Montfauxelles

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Le Président,
Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



A

AP

N

UA

UX

•••••

•••••

•

★

★

—

•••••

•••••

Prescriptions

••••• Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

••••• Emplacement réservé

••••• Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

••••• Espace boisé classé

••••• Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)

••••• Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux

••••• Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

••••• Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique

••••• Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural

• Bâtiments identifiés au titre du changement de destination

★ Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations

— Cours d'eau

••••• Plan de Prévention du Risque inondation

••••• Plus hautes eaux connues

0 1 000 m

format d'impression : A0